

blier & registrer és registres de leurs iurisdic-
 tions, pouvoirs & détroits, cessans en tant
 qu'à eux appartiendra, tous troubles & em-
 pêchemens à ce contraires. Car tel est nôtre
 plaisir. Donné à Fontaine-bleau le huitième
 jour de Novembre; l'an de grace mil six cens
 trois: Et de nôtre règne le quinzième. Signé,
 HENRY, Et plus bas, Par le Roy, P O T I E R.
 Et scellé sur simple queue de cire iaune.

Commission de Monsieur l'Admiral.

CHARLES de Mont-morancy seigneur
 de Dampville & de Meru, Comte d'Escondi-
 gni, Vicomte de Meleun, Baron de Chasteau-
 neuf, Gonnord, Mesles & Savoisi; Cheva-
 lier des ordres du Roy, Conseiller és Conseil
 d'Etat & priué de sa Majesté, Capitaine de cét
 hommes d'armes de ses ordonnances, Admi-
 ral de France & de Bretagne: A tous ceux qui
 ces presentes lettres verront, Salut. Le sieur
 de Monts nous a fait entendre; que poussé du
 singulier desir & devotion qu'il a toujours
 eue au service du Roy, & recherchant toutes
 occasiôs d'é pouvoir de nouveau rédre quel-
 que fidele preuve à sa Majesté: Il auroit iugé
 nelui en pouvoir donner vn plus certain té-
 moignage à present qu'il à pleu à Dieu pour-
 voir son Royaume d'vne bonne & heureuse
 paix, que des'appliquer à la navigation, côme
 il a des-jà fait cy devant, à découvrir quelques